



**Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel**

Distr. générale
21 décembre 2012
Français
Original: anglais

**Conseil du développement industriel
Quarantième session**

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Centre international de Vienne, le mercredi 21 novembre 2012, à 10 heures

Président: M. Csuday.....(Hongrie)
Puis: M^{me} Dengo Benavides (Vice-Présidente).....(Costa Rica)

Sommaire

<i>Point de l'ordre du jour</i>		<i>Paragraphes</i>
3	Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation pour 2011 (<i>suite</i>).....	1-69
11	Processus de sélection pour le poste de Directeur général: mise en place d'un forum des candidats	70-86
4	Rapport du Comité des programmes et des budgets.....	87-128
	a) Rapport du Commissaire aux comptes)	
	b) Situation financière de l'ONUDI)	
	c) Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts)	
	d) Mobilisation de ressources financières)	


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et/ou être portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser au Chef du Service de la gestion des conférences, bureau D0771.

Conformément au règlement intérieur de la Conférence générale, les rectifications peuvent être soumises dans un délai de sept jours suivant la dernière de ces deux dates, à savoir celle de la réception du compte rendu ou celle de la clôture de la session. Toutes les rectifications apportées aux comptes rendus des séances de la présente session seront rassemblées en un rectificatif unique, qui paraîtra après la clôture de la session.

V.12-57656 (F) 260713 290713



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation pour 2011 (suite) (IDB.40/2; IDB.40/CRP.2; IDB.40/CRP.11)

1. **M. Benhocine** (Algérie) dit que l'ONUDI continuera de bénéficier de la capacité de travail et du dynamisme du Directeur général pendant plusieurs mois encore. La délégation algérienne appuie le Directeur général lorsque celui-ci met l'accent sur des questions telles que le partenariat non seulement avec les États et les organisations internationales mais aussi avec les entreprises et la société civile. L'accès au commerce, l'utilisation rationnelle et novatrice de l'énergie, l'industrie verte et la coopération Sud-Sud, sont autant d'éléments au cœur de la lutte contre la pauvreté.

2. L'orateur se félicite de la hausse de 36 % du taux de mobilisation des fonds destinés à la coopération technique. Il voit aussi favorablement le programme de développement des systèmes productifs locaux et de réseaux de PME qui permettra à ces dernières de bâtir des consortiums d'exportation afin d'assurer l'accès aux marchés d'exportation et d'améliorer la qualité des modes de production. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés en Algérie dans l'exécution conjointe par l'ONUDI et le Gouvernement algérien d'un projet d'assistance technique dans le secteur agroalimentaire, projet qui vient appuyer les efforts déployés par le Gouvernement lui-même dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014.

3. M. Benhocine fait l'éloge des activités de l'Organisation dans les domaines de l'environnement et de l'énergie. La désignation de l'ONUDI comme principal organisme d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal témoigne de son rôle de chef de file dans l'aide apportée aux États Membres pour qu'ils s'acquittent des obligations contractées en vertu du Protocole. L'Algérie s'est engagée avec l'ONUDI dans plusieurs projets relatifs à mise en œuvre du Protocole. La coopération va de pair avec la stratégie nationale de promotion d'une industrie propre. Un accord en vue du renforcement de la capacité de l'Algérie à gérer de manière écologiquement rationnelle les polluants organiques persistants et à éliminer les déchets spéciaux contenant des polychlorobiphényles (PCB), signé en octobre 2010 à l'occasion de la visite du

Directeur général en Algérie intensifiera encore cette coopération. L'Algérie attend que les dispositions nécessaires soient prises pour entamer la mise en œuvre du projet qui vise à éliminer les déchets spéciaux au moyen de techniques de traitement qui suivent les meilleures pratiques environnementales comme prévu par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

4. L'ONUDI a apporté une énergie renouvelée à la coopération Sud-Sud et, outre son activité de coordinateur et d'intermédiaire, a beaucoup aidé les communautés économiques régionales à renforcer leurs capacités à concevoir et formuler des projets de coopération. La délégation algérienne demande instamment à l'ONUDI de poursuivre son travail dans les domaines revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement, notamment l'industrie alimentaire, l'industrie pharmaceutique et la promotion d'activités productives pour les jeunes.

5. L'Algérie qui s'acquitte intégralement de ses contributions dans les délais requis, invite les États qui ne l'ont pas encore fait à verser leurs quotes-parts. Il est préoccupant de voir que d'anciens membres de l'Organisation ont accumulé plus de 70 millions d'euros d'arriérés. Le Secrétariat doit poursuivre ses efforts pour recouvrer ces sommes auprès des pays concernés.

6. Le Conseil doit se prononcer à la session en cours sur une question revêtant une importance particulière, à savoir les modalités de nomination du nouveau Directeur général. La délégation algérienne souscrit à la proposition tendant à ce qu'un forum soit organisé pour présenter les candidats aux États Membres afin qu'ils puissent exposer leur vision du fonctionnement et de l'avenir de l'ONUDI. Une telle démarche imprimerait davantage de transparence, d'impartialité et donc de crédibilité au processus de sélection. La pratique récemment adoptée par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) devrait être également suivie par l'ONUDI dans sa recherche de la personne la plus appropriée pour présider sur son avenir. Les deux scénarios proposés assureraient une transition en douceur mais la délégation algérienne préfère la tenue d'une session spéciale de la Conférence générale afin que le nouveau Directeur général puisse prendre ses fonctions immédiatement après le départ de M. Yumkella. Elle n'en est pas moins

disposée à faire preuve de flexibilité et à se joindre à tout consensus qui pourrait se dégager du débat entre les États Membres sur ce sujet.

7. La délégation algérienne se félicite du débat substantiel qui s'est déroulé au sein du Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. Elle attend avec intérêt la poursuite des discussions et les recommandations qui en seront issues sur l'élaboration d'une stratégie sur l'avenir. Il y a lieu d'espérer que grâce à l'ambitieuse entreprise de réforme menée par le Groupe de travail, l'ONUDI verra confirmée sa vocation en faveur de la promotion du développement et du secteur industriel.

8. **M. Koubaa** (Observateur de la Tunisie), après s'être associé aux déclarations faites par les représentants du Groupe africain et du Groupe des 77 et de la Chine, dit que depuis des années on ne débat pas suffisamment de la question des emplois pour les jeunes. Les efforts déployés pour améliorer la situation ont à ce jour échoué. Il est évident que le marché du travail tunisien appelle un changement radical pour que des emplois puissent être offerts aux diplômés d'une part et aux jeunes marginalisés de l'autre. La Tunisie a créé l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation pour faire face à ce problème et a pris un certain nombre de mesures. L'ONUDI a apporté un appui notable dans ce domaine et aidera prochainement à organiser du 28 au 30 novembre 2012, conjointement avec l'Agence et avec l'Union européenne, une conférence sur les jeunes entrepreneurs en Tunisie et dans la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord). Plus de 300 entreprises tunisiennes participeront à la Conférence où sera abordé le rôle des PME. On escompte que de nouvelles idées se feront jour avec l'appui des gouvernements, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de la Banque européenne d'investissement. L'orateur tient à exprimer à l'ONUDI la très profonde gratitude de sa délégation.

9. **M. Marsán Aguilera** (Cuba), après avoir rendu hommage aux qualités de dirigeant et à l'engagement du Directeur général, dit que le rapport annuel montre que 2011 a été une année exceptionnelle pour ce qui est du travail de l'ONUDI, que ce soit en termes quantitatifs ou qualitatifs, puisque les résultats de 2009 et de 2010 ont été dépassés avec un portefeuille de projets d'une valeur supérieure à 448,8 millions de

dollars É.-U., soit 63,3 millions de plus qu'en 2010. Les fonds consacrés au soutien des projets ont atteint 166,7 millions de dollars É.-U., battant ainsi le précédent record qui remonte à 1990, à une époque où l'effectif du personnel de l'ONUDI était deux fois plus important. Ces chiffres montrent clairement que l'ONUDI est devenue plus efficace et rationnelle.

10. L'ONUDI a retrouvé son niveau d'excellence dans les diverses branches du développement industriel et est devenue une organisation plus efficace, capable de faire face aux besoins effectifs des pays en développement. L'orateur est convaincu que le Secrétariat continuera de s'améliorer régulièrement.

11. La banque du savoir industriel est un instrument de la coopération Sud-Sud qui a fait la preuve en Amérique latine et dans les Caraïbes de son caractère novateur fondé sur l'échange d'informations, de données d'expérience et de bonnes pratiques. Cuba a tiré parti de la coopération fournie et a pu, à son tour, aider d'autres pays en développement. Lorsque l'efficacité d'une initiative apparaît clairement, il est de bon sens de faire en sorte qu'elle soit davantage élaborée. Il exprime l'espoir que le Directeur général continuera d'apporter l'appui technique et financier nécessaire à la banque.

12. Enfin, la délégation cubaine espère que le Fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, créé à la quatorzième session de la Conférence générale, deviendra un moyen de répondre aux besoins de la région en matière de développement. À ce jour, il ne dispose que de peu de ressources et n'a pas pu satisfaire les attentes à l'origine de sa création. La délégation cubaine recommande donc instamment au Directeur général de faire tout son possible pour encourager la communauté des donateurs à faire aller le projet de l'avant, dans l'intérêt général.

13. **M. Mabongo** (Afrique du Sud) dit qu'en 2011 l'ONUDI a une fois de plus montré sa fiabilité et son efficacité en tant que partenaire de développement. Le Gouvernement sud-africain a collaboré avec l'Organisation pour l'écologisation de la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'était la première fois que la Conférence des parties se tenait en Afrique subsaharienne. L'ONUDI et le Gouvernement sud-africain ont collaboré à la mise en œuvre d'un projet portant sur la communication et la sensibilisation, les transports publics non motorisés, un

concours sur les “écotechnologies” et un système de chauffe-eau solaire destiné aux dispensaires ruraux.

14. Les centres pour la coopération industrielle Sud-Sud de l’Organisation en Inde et en Chine ont apporté une importante contribution en ce qui concerne l’agro-industrie, les technologies d’exploitation des énergies nouvelles et renouvelables, le renforcement des capacités commerciales, le transfert de technologie et le renforcement des capacités institutionnelles. Les deux centres ont commencé à exécuter des projets en Afrique du Sud et il y aurait lieu d’envisager la création d’un centre semblable pour le continent africain.

15. En 2011, l’ONUDI a conclu un partenariat avec la Commission de l’Union africaine pour une mise en œuvre accélérée du plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l’Afrique. Le caractère prioritaire du secteur pharmaceutique ayant été reconnu pour le continent, on voit dans ce plan le mécanisme qui devrait soutenir le secteur. La collaboration avec l’ONUDI devrait s’axer initialement sur la formulation d’un plan d’activité pour la mise en œuvre du projet dans les cinq années à venir.

16. 2011 a certes été une année remarquable pour l’ONUDI pour ce qui est des fonds mobilisés mais il est évident que la répartition des fonds par priorité thématique ne s’est pas vraiment faite de manière égale: ce sont l’environnement et l’énergie qui ont reçu la plus grosse part par rapport aux deux autres priorités thématiques que sont le renforcement des capacités commerciales et la lutte contre la pauvreté grâce aux moyens d’activités productives.

17. Depuis que l’Afrique du Sud a adhéré à l’ONUDI en 2000, 12 projets ont été exécutés, dont un peu plus de la moitié relèvent de la priorité thématique relative à l’énergie et à l’environnement tandis que le domaine de la lutte contre la pauvreté au moyen d’activités productives représente 28,5 % du budget et le renforcement des capacités commerciales 18,7 %. Les portefeuilles ont notablement augmenté avec le temps. Les projets de l’ONUDI sont exécutés d’une manière généralement satisfaisante mais on a relevé dans certains d’entre eux un manque de cohésion interne. L’évaluation de pays effectuée en 2011 a permis de constater un manque de cohésion dans un projet à l’intention des PME lesquelles constituent une priorité pour le Gouvernement. La coopération la plus efficace avec l’ONUDI a concerné le renforcement des

capacités en ce qui concerne notamment le Centre national pour une production propre, le Centre pour le développement de l’industrie automobile et le Bureau de l’énergie de Durban. Les bons résultats que montre l’évaluation peuvent s’expliquer par deux facteurs: les institutions gouvernementales solides qui ont participé pour veiller à ce que les projets soient conformes aux politiques du Gouvernement et le nombre relativement faible de donateurs étrangers, la plus grosse part des fonds provenant du Gouvernement sud-africain. Une analyse de l’évaluation de pays de l’Afrique du Sud sous l’angle des points forts, des points faibles, des possibilités offertes et des risques entraînés (SWOT) a permis de déterminer qu’il y avait lieu de préparer les programmes de pays conjointement avec les principaux homologues au sein du Gouvernement et de mettre en œuvre, en les définissant clairement, les indicateurs et les mécanismes de suivi et d’évaluation conjoints.

18. L’ONUDI étant la seule institution spécialisée disposant de programmes d’ensemble portant sur l’efficacité énergétique dans l’industrie et les technologies renouvelables, le Groupe de travail informel sur l’avenir de l’ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources, devrait rechercher les moyens de tirer parti de la spécificité de l’Organisation.

19. **M^{me} Stix-Hackl** (Autriche) dit qu’en 2011 l’ONUDI a eu un portefeuille de projets de 488,8 millions de dollars É.-U., un montant qui était donc supérieur de plus de 63 millions de dollars à celui de l’année antérieure. En même temps, le volume des services d’appui aux projets a dépassé le précédent record de 1990 lorsque l’ONUDI disposait de deux fois plus de personnel. Il s’agit là d’un succès notable en période de crise économique et c’est la preuve de l’efficacité rationnelle de l’ONUDI, une efficacité qui à son tour donne confiance aux donateurs. Il est aussi remarquable que l’ONUDI prévoit de continuer de s’améliorer et de procéder à un alignement encore plus poussé de ses activités. L’oratrice s’est félicitée des initiatives entreprises, notamment en ce qui concerne les objectifs du développement durable et la création d’un forum de haut niveau sur le développement durable. L’ONUDI continuera d’apporter sa contribution dans le cadre de projets tels que la plate-forme pour une industrie écologique.

20. Il est satisfaisant que le Forum de l’énergie de Vienne organisé conjointement en 2011 par l’ONUDI, l’Institut international d’analyse appliquée des

systèmes et le Gouvernement autrichien ait ouvert la voie vers la proclamation de 2012 comme Année internationale de l'énergie durable pour tous. Le prochain Forum de l'énergie de Vienne se tiendra en 2013 et les ressources financières nécessaires ont déjà été prévues par le Gouvernement. L'initiative sur l'énergie durable pour tous a constitué une réussite majeure couronnée par la nouvelle nomination du Directeur général. L'oratrice est convaincue que les rapports entre l'ONUDI et le Bureau de l'énergie durable pour tous seront fructueux et source de renforcement mutuel.

21. **M. Shir-On** (Observateur d'Israël) dit que son pays apporte depuis longtemps dans divers domaines une aide internationale au développement aux pays susceptibles de bénéficier du savoir-faire israélien. C'est dans cet esprit qu'un mémorandum d'accord a été signé entre Israël et l'ONUDI en mai 2012 et Israël augmente déjà sa coopération en matière de sécurité alimentaire, de gestion de l'eau, d'autonomisation des femmes et des jeunes et de développement industriel dans les pays en développement. Israël a déjà formé quelque 270 000 personnes dans le monde. Il s'attache particulièrement à promouvoir chez les femmes et les jeunes l'esprit d'entreprise dans le secteur agricole. L'autonomisation des femmes rurales est un élément crucial de la lutte contre la pauvreté à la fois parce que les obstacles qu'elles rencontrent sont ainsi abattus et parce que leurs compétences comme dirigeantes et entrepreneurs s'en trouvent renforcées. Israël est donc favorable au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique qui vise à trouver des solutions africaines aux problèmes africains.

22. Avec 62 autres États, Israël s'est porté coauteur, à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'un projet de résolution qui promeut l'esprit d'entreprise en faveur du développement. Ce projet de résolution met l'accent sur le rôle important que jouent les partenariats dans le secteur privé pour favoriser l'esprit d'entreprise, créer des emplois et promouvoir des investissements. L'une des forces de l'ONUDI est son aptitude à entrer en relation avec le secteur privé et à aligner les stratégies des entreprises du secteur privé et celles issues de la politique de développement de l'Organisation.

23. Israël est devenu le pionnier mondial dans le domaine du développement énergétique durable. Il accueillera sous peu la Conférence annuelle sur

l'énergie renouvelable d'Eilat-Eilat qui attire les entrepreneurs et les experts du monde entier. L'ONUDI a accepté l'invitation à y participer. Israël accueille également une conférence sur la lutte contre la désertification, un phénomène qui menace la subsistance de plus d'un milliard de personnes dans le monde. Israël est disposé à partager l'expérience qu'il a acquise dans la solution de ce problème. Il est déterminé à coopérer avec l'ONUDI à l'occasion de l'Année internationale des Nations Unies pour la coopération dans le domaine de l'eau prévue en 2013 en s'appuyant sur ses propres efforts poussés de recherche et d'innovation en vue de l'utilisation efficace, de la purification et de la désalinisation de l'eau.

24. **M. Didonet** (Brésil) félicite M. Yumkella de sa gestion dynamique et efficace de l'ONUDI et dit que l'impression largement partagée est que, sous sa direction, l'Organisation a retrouvé le rôle important et utile qui est le sien.

25. En 2011, le Président Dilma Rousseff a lancé un nouveau programme qui fixe les lignes directrices des politiques nationales en matière de développement industriel, d'activité manufacturière, de technologie et de commerce extérieur. Malheureusement, même si le développement industriel est un élément crucial de la lutte contre la pauvreté et du développement durable, il semble que ses dernières décennies il ne réunit plus autant de suffrages et a perdu de sa pertinence dans les débats internationaux. Il faudra s'efforcer de renverser ces tendances qui ont amené aux difficultés que rencontre actuellement l'ONUDI.

26. La communauté internationale doit prendre conscience de l'importance du développement industriel pour le développement national et reconnaître que l'ONUDI a une contribution indispensable et unique à apporter dans ce domaine. Les enjeux mondiaux actuels mettent en lumière la nécessité de consolider l'ONUDI si l'on veut tirer profit de ses connaissances sans pareilles. L'ONUDI a aussi un rôle actif et crucial à jouer dans la mise en œuvre des engagements pris à l'occasion de la Conférence de 2012 sur le développement durable (Rio+20), que le Brésil a eu l'honneur d'accueillir.

27. L'orateur tient à aborder deux derniers points. Premièrement, les déséquilibres graves dont souffre l'Organisation doivent être corrigés. La dépendance continue à l'égard des contributions volontaires est une

question qui préoccupe beaucoup le Brésil et la délégation brésilienne espère que les travaux actuels du Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI permettront de progresser dans ce domaine. Deuxièmement, le rôle politique historique et influent joué par l'ONUDI dans les débats sur le développement international doit être rétabli. Ce point doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration politique de la Conférence générale en 2013.

28. **M. Bahk Sahnghoon** (République de Corée) dit qu'il est heureux de voir que l'ONUDI a obtenu des résultats record en matière de mobilisation de fonds, d'augmentation du portefeuille de projets et du volume de soutien apporté aux projets. Le programme de gestion des changements se révèle également bénéfique et il attend avec intérêt l'issue de l'examen complet dans le rapport de l'année suivante.

29. Même si le terrain a été préparé pour que la coopération technique fournie par l'ONUDI voie son volume augmenter, M. Bahk Sahnghoon partage l'opinion de M. Yumkella lorsque celui-ci dit que ces réalisations n'autorisent pas à se bercer d'illusions. Il espère que les ressources supplémentaires seront déployées de manière efficace et rationnelle afin d'améliorer la qualité des services et de renforcer leur impact sur l'éradication de la pauvreté, la croissance économique et le développement durable.

30. L'orateur souligne l'intérêt que présentent les partenariats secteur public-secteur privé pour une bonne mise en œuvre des politiques et recommande instamment à l'Organisation de continuer d'établir de solides partenariats stratégiques avec les États Membres, les agences de développement et les donateurs.

31. La production est le principal moteur de la croissance économique et de l'emploi. En attendant, la création d'emplois, notamment parmi les groupes les plus marginalisés de la société, contribue notablement à réduire la pauvreté. La République de Corée se félicite de l'attention particulière accordée par l'Organisation aux femmes et aux jeunes et appuie les programmes axés sur l'émancipation économique.

32. L'activité de l'ONUDI dans le domaine de l'industrie écologique contribue aussi notablement au développement durable et M. Bahk Sahnghoon se félicite de la pratique tournée vers l'avenir que l'Organisation suit en s'efforçant d'équilibrer la

réalisation des objectifs de développement avec la durabilité de l'environnement. Dans ce contexte, la République de Corée appuie l'initiative en faveur d'une industrie verte et a établi un partenariat avec l'Organisation pour la mise en œuvre d'une série de projets dans ce domaine.

33. Dans le cadre de l'Initiative pour un partenariat climatique de l'Asie orientale du Gouvernement de la République de Corée, l'Agence coréenne de coopération internationale et la société Samsung Electronics ont mis en œuvre, de concert avec l'ONUDI, un nouveau projet de gestion des déchets électroniques au Cambodge qui montre comment des partenariats secteur public-secteur privé peuvent être utilisés pour transformer des défis écologiques en débouchés commerciaux et pour créer des emplois. En outre, la République de Corée et l'ONUDI ont investi 1,3 million d'euros dans un projet visant à mettre à la disposition du Ghana les services d'experts coréens en matière d'énergie propre et à promouvoir les technologies de production du biogaz ainsi que la croissance durable. En mai 2012, le Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée et l'ONUDI ont consolidé leur partenariat productif en signant un accord pour l'apport de contributions à des fins spéciales au Fonds de développement industriel.

34. Enfin, M. Bahk Sahnghoon réaffirme l'engagement ferme pris par son pays de coopérer avec ses partenaires internationaux pour lutter contre la pauvreté grâce au développement industriel durable.

35. **M. Swaminathan** (Inde) souligne l'importance que son pays attache aux efforts faits par l'ONUDI pour favoriser le développement industriel dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

36. L'ONUDI doit garder le souci de renforcer ses propres compétences internes dans des domaines essentiels, notamment dans ses trois domaines thématiques prioritaires et doit continuer de se constituer son propre créneau. L'orateur prend note avec satisfaction des renseignements contenus dans le *Rapport annuel* relatifs aux projets pour lesquels l'Organisation a fait jouer ses atouts qui ont donné de bons résultats.

37. M. Swaminathan souhaite que l'ONUDI se montre plus efficace ce qui exigera une utilisation optimale des maigres ressources financières et

humaines dont elle dispose. Il recommande instamment à tous les États Membres de s'acquitter de leurs obligations à l'égard de l'Organisation et de régler leurs quotes-parts arriérées.

38. Il espère également qu'il sera possible de réaliser rapidement les objectifs du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle tendant à améliorer la gestion des connaissances et leur mise en réseau.

39. Le Groupe de travail informel a tenu un débat approfondi sur l'avenir de l'ONUDI afin de permettre aux États Membres de déterminer divers points forts, points faibles, possibilités d'action et menaces. L'Inde espère que ces éléments seront à la base d'une série de recommandations qui à leur tour fourniront à l'Organisation l'orientation et la vision nécessaires pour formuler sa stratégie d'avenir. L'Inde accueille avec satisfaction la proposition de réunir un atelier autour d'un facilitateur extérieur.

40. L'ONUDI a su devenir, dans les domaines relevant de son mandat, un partenaire d'importance en ce qui concerne la croissance et la prospérité mais elle doit axer davantage son action sur les créneaux où elle a acquis des connaissances spécialisées.

41. Enfin, l'Inde appuie l'offre faite par le Pérou d'accueillir la quinzième session de la Conférence générale en décembre 2013.

42. **M. Budiman** (Indonésie) dit que la session actuelle donne une occasion essentielle de discuter des programmes et des activités à venir de l'Organisation et de l'apport de ressources suffisantes pour les mettre en œuvre. Le *Rapport annuel* met en lumière les divers défis que la communauté internationale doit relever d'urgence, y compris la nécessité de créer une croissance qui soit source de prospérité tout en maintenant la paix et la durabilité. L'ONUDI a adopté plusieurs méthodes dynamiques pour faire face à ces défis dans le cadre de ses trois priorités thématiques. Des progrès encourageants dans divers domaines ont permis à l'Organisation d'exécuter un nombre croissant de projets et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau mondial. Ces mesures revêtent une importance cruciale et doivent être poursuivies.

43. L'Indonésie continuera d'appuyer le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle de l'Organisation qui vise à renforcer la capacité

d'intervention stratégique de cette dernière ainsi que la qualité des services fournis à ses États Membres. L'orateur se félicite de la création des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique de l'ONUDI dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'énergie renouvelable. L'Organisation continuera de jouer un rôle essentiel dans ces domaines et fera ainsi office de catalyseur du développement durable.

44. L'Indonésie tient à remercier les États qui se sont pleinement acquittés dans les délais requis de leur contribution au budget ordinaire de l'ONUDI. L'Indonésie elle-même a régulièrement payé sa contribution annuelle et continuera de le faire.

45. Dans le cadre de la crise financière mondiale, le travail accompli et les programmes mis en œuvre par l'ONUDI pour promouvoir un développement industriel durable et la coopération internationale dans le domaine industriel, en particulier dans les pays en développement, ont suscité de plus en plus d'intérêt. À cet égard, on ne saurait trop souligner le rôle vital que joue l'Organisation dans l'apport d'une assistance technique aux pays en développement.

46. M. Budiman se réjouit de la croissance continue que connaît la coopération technique et prend note avec satisfaction de l'importante augmentation du volume des services d'appui assurés aux projets en 2011 par rapport à l'année précédente. Cette tendance positive est due aux fonds reçus par diverses voies et il remercie les donateurs de leur soutien constant. Il encourage l'ONUDI à trouver les moyens de mobiliser des fonds au titre du partage des coûts comme l'exigent les divers donateurs.

47. Tout en rendant hommage à la contribution positive qu'apporte l'Organisation à la promotion du développement industriel dans les pays en développement, l'Indonésie estime que l'ONUDI pourrait faire plus d'efforts pour appliquer les trois priorités thématiques. C'est ainsi que l'Organisation devrait aider les pays en développement à axer leur recherche-développement sur le secteur privé et les besoins de la société, à renforcer leurs capacités dans le domaine de la science de la technologie en consolidant au niveau national les institutions, les ressources et les réseaux pertinents et à créer un climat d'innovation en mettant en place des programmes d'incitation qui favorisent et renforcent le secteur industriel.

48. S'agissant de la question de la succession, l'ONUDI doit envisager l'option d'une rotation géographique comme c'est la pratique dans d'autres organisations du système des Nations Unies.

49. **M. Formica** (Italie) dit que l'Italie soutient les pays en développement dans leurs efforts pour renforcer leur capacité de production et lutter contre le chômage grâce au développement industriel durable. En ces temps de contraintes financières, l'Italie a néanmoins continué de contribuer à l'ONUDI et s'est félicitée de l'orientation géographique que l'Organisation a donnée à son action ainsi que des trois priorités thématiques retenues.

50. La session en cours revêt une importance cruciale. La réussite future et la viabilité de l'Organisation dépendra de sa capacité d'adaptation. L'Italie apprécie les efforts déployés par le Directeur général et ses collaborateurs pour améliorer les résultats de l'Organisation et encourage M. Yumkella à continuer de bâtir une organisation plus efficace et novatrice.

51. L'Italie a participé activement au Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI et remercie les deux coprésidents pour les efforts qu'ils ont accomplis. L'Italie espère que, à la prochaine session de la conférence générale, les États Membres pourront donner au Directeur général les orientations nécessaires pour qu'il axe son action sur les domaines où l'Organisation dispose de la plus grande valeur ajoutée et pour que le maximum de synergie soit entretenu avec d'autres organisations, particulièrement au sein du système des Nations Unies. La session en cours doit permettre de formuler une stratégie dans cet esprit, sur la base des consultations qui se sont tenues au sein du Groupe de travail informel.

52. L'Italie s'engage à coopérer avec l'ONUDI et les autres partenaires internationaux concernés dans le domaine de l'énergie renouvelable qui constitue une des principales priorités à venir ainsi qu'un objectif commun pour la communauté internationale. L'Italie félicite M. Yumkella pour sa nomination en tant que Représentant spécial de l'Initiative "Énergie durable pour tous", est satisfaite de l'engagement de l'ONUDI dans le processus Rio+20 et encourage l'Organisation à contribuer à la mise en place du programme d'action post-2015.

53. L'Italie accorde la priorité aux initiatives suivantes à mener en coopération avec l'ONUDI: le

développement des petites et moyennes entreprises, le soutien des projets interrégionaux visant à promouvoir et à développer les consortiums d'exportation en Afrique du Nord et en Amérique latine, les programmes de facilitation du commerce visant à améliorer l'accès aux marchés internationaux, surtout dans le secteur agro-industriel et le soutien à l'emploi des jeunes, notamment dans la région méditerranéenne.

54. Enfin, l'Italie attache une grande importance à la promotion des investissements et au transfert des technologies. Le Bureau pour la promotion des investissements et de la technologie qui se trouve à Rome joue un rôle important dans le rapprochement des investisseurs italiens et de ceux des pays en développement et dans la facilitation de l'accès aux sources de financement et aux possibilités de transfert de technologies.

55. **M. Anton** (Espagne) remercie M. Yumkella des informations fournies dans le *Rapport annuel* sur l'Initiative Réseaux pour la prospérité. Le projet, lancé en 2011 et financé par le Fonds Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), vise à mettre en place un système mondial du savoir qui encourage le développement du secteur privé. À l'issue du projet, deux rapports ont été élaborés en coopération avec le Centre pour l'étude de la gouvernance mondiale de Louvain, le deuxième rapport ayant été présenté la veille à l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud. En se fondant sur des contributions très utiles d'institutions du secteur public et privé dans 14 pays, les rapports analysent l'apport vital des réseaux de connaissances à la réussite des politiques de développement du secteur privé et aux retombées économiques afin de formuler des recommandations de politique générale qui aident les pays en développement à acquérir et à adapter un savoir pratique qui stimule le secteur privé.

56. Deux activités de partage des connaissances mentionnées dans le document de séance IDB.40/CRP.2 présentent un intérêt particulier pour l'Espagne: la Banque du savoir industriel et l'Observatoire des énergies renouvelables pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

57. **M. Shamaa** (Égypte) dit que les pays arabes se trouvent confrontés à de grands défis, notamment de forts taux de chômage chez les jeunes qui constituent

plus de la moitié de la population de beaucoup de pays de la région. Le développement industriel est un secteur qui, dans un avenir prévisible, continuera de créer de nouveaux emplois dans toutes les sociétés. L'ONUDI a un rôle particulier à jouer dans ce domaine. Il est essentiel que les programmes de l'Organisation soient formulés en stricte conformité avec les priorités et les besoins des États Membres afin que leur impact et leur viabilité soit garantis. Les ressources fournies par les partenaires du développement doivent aussi être consacrées aux besoins et aux priorités des États bénéficiaires.

58. S'agissant des activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie, l'orateur souligne l'importance des efforts déployés par l'Organisation pour développer les capacités et renforcer la sécurité énergétique du secteur industriel. L'Égypte collabora avec l'ONUDI à la réalisation de l'objectif d'une production d'énergie propre. Le Gouvernement égyptien s'est efforcé de favoriser les énergies renouvelables potentielles telles que l'énergie solaire pour le chauffage et les réseaux de distribution. Les activités énergétiques ont un effet direct sur le secteur industriel égyptien et sur l'amélioration de la qualité de la vie de ses citoyens.

59. *M^{me} Dengo Benavides (Costa Rica), Vice-Présidente, prend la présidence.*

60. **M^{me} Kovalevskaya** (Observatrice du Bélarus) se félicite des mesures qui ont été prises pour promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement et des progrès accomplis dans le domaine du développement durable. Des efforts doivent être faits au niveau mondial pour promouvoir l'industrie verte. L'oratrice accueille avec satisfaction la Plate-forme de l'industrie verte et recommande instamment l'élaboration d'une stratégie globale de promotion de l'énergie verte et de technologies respectueuses de l'environnement. Il importera particulièrement de veiller à ce que les pays en développement et les pays en transition aient accès aux technologies vertes.

61. Un pas important en avant consisterait à créer un mécanisme de facilitation visant à promouvoir l'élaboration, le transfert et la diffusion de technologies propres et écologiquement rationnelles. La difficulté est d'élargir l'accès aux technologies actuelles et aux sources énergétiques nouvelles et renouvelables.

62. Au Bélarus, on s'est intéressé à l'adoption de technologies modernes faisant appel à des matériaux et des produits respectueux de l'environnement ainsi qu'à la modernisation des activités industrielles dans le but de renforcer la compétitivité.

63. **M^{me} Mutandiro** (Zimbabwe) rend hommage à l'ONUDI pour les moyens mis à disposition pour l'exécution des projets de coopération technique. Elle note l'augmentation, en 2011 par rapport à 2010, des fonds mobilisés, des services mis en œuvre et des portefeuilles de projets et de programmes.

64. Il est certes essentiel de disposer de ressources financières adéquates, stables et prévisibles afin de renforcer l'efficacité de l'ONUDI mais il est impératif de s'attacher à répondre au besoin d'une utilisation efficace des ressources disponibles et d'une limitation des coûts. La demande croissante adressée à l'ONUDI en matière d'assistance technique témoigne de l'utilité essentielle et permanente de l'Organisation pour le développement économique des États Membres.

65. L'oratrice prend note du document IDB.40/CRP.11 concernant le développement de la production locale de produits pharmaceutiques dans les pays en développement et les pays les moins avancés, particulièrement en Afrique et elle trouve encourageant que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine aient approuvé le Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique. Le Zimbabwe suit la mise en œuvre du plan et espère que les ressources nécessaires à cette mise en œuvre pourront être mobilisées. La fabrication de médicaments génériques par les industries pharmaceutiques locales dans les pays en développement revêt une importance critique si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

66. Le Zimbabwe est doté d'une industrie pharmaceutique en expansion et, en application du plan de développement industriel, son gouvernement est déterminé à apporter l'appui nécessaire pour que cette industrie croisse et s'étende. Il faut que l'ONUDI fasse davantage d'efforts pour développer les capacités de fabrication des médicaments génériques et d'expansion du secteur pharmaceutique local dans les pays en développement grâce à une coopération Sud-Sud accrue.

67. **M^{me} Laose** (Nigéria) prend note avec satisfaction des mesures adoptées par le Directeur général pour

intensifier la promotion d'une économie verte, d'un développement durable et du renforcement des capacités commerciales.

68. Le Nigéria maintient son appui déterminé à l'ONUDI et son partenariat avec l'Organisation a apporté de nombreux avantages. Le développement de l'agro-industrie et la création d'emplois présentent un intérêt vital et le Nigéria souhaiterait que l'ONUDI s'implique davantage dans ce secteur. L'oratrice lance un appel pour que l'Organisation s'attache à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et des pays les moins avancés notamment en ce qui concerne les changements structurels, la création d'emplois et la croissance solidaire.

69. **M. Nishikawa** (Directeur général adjoint) dit qu'il a pris note des observations et des propositions formulées et que pendant la période à venir il prendra dûment en compte toutes les recommandations énoncées. Il remercie le Groupe des 77 et la Chine du soutien apporté à l'adoption du projet de résolution sur la coopération pour le développement industriel qui est soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies. S'agissant de la demande présentée par l'Union européenne pour que le Secrétariat organise sans tarder une réunion d'information sur les ressources humaines, il dit qu'une telle réunion a déjà été préparée et qu'elle sera annoncée en temps voulu. Davantage de renseignements seront diffusés sur le renforcement des institutions ou des capacités assuré par l'ONUDI, comme l'a demandé le Groupe de l'Asie et du Pacifique. Un document renseignant sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sera établi et l'ONUDI s'efforcera de rendre le fonds plus efficace. Le Directeur général adjoint exprime également sa reconnaissance pour les déclarations d'appui à l'ONUDI exprimées en ce qui concerne les mécanismes en place pour l'élaboration d'objectifs de développement durable dans le cadre du programme de développement post-2015.

Processus de sélection pour le poste de Directeur général: mise en place d'un forum des candidats
(IDB.40/21 et Add.1; IDB.40/26)

70. **M. García Revilla** (Pérou), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il est naturel et logique que les pays en développement aient un rôle important à jouer aux postes principaux de gestion de l'ONUDI car ils sont les mieux placés pour définir

leurs besoins, les défis à relever, les obstacles à surmonter et pour formuler des solutions en matière de développement industriel. Dans les circonstances actuelles, il faut mettre en place une procédure qui assure une transition sans heurt permettant de combler le vide éventuel que créera le départ de l'actuel Directeur général d'autant que ce départ coïncidera avec le départ à la retraite d'un grand nombre de hauts fonctionnaires de l'ONUDI dans des divisions et des départements essentiels.

71. Le Groupe est favorable à l'idée d'un forum des candidats ce qui impliquerait la modification du règlement intérieur. La tenue d'un forum des candidats assurerait davantage de transparence à un processus de sélection qui ne privilégierait personne et constituerait une plate-forme d'interaction entre les candidats et les États Membres.

72. Compte tenu du scénario qui prévoit un départ anticipé du Directeur général avant la fin de son mandat, il importera de définir les critères permettant de faire face à l'avenir à des situations semblables.

73. **M. Papademas** (Observateur de Chypre), parlant au nom de l'Union européenne, dit que, compte tenu de la situation que connaît l'ONUDI en matière de personnel et du départ à la retraite d'un grand nombre de hauts fonctionnaires, il est de la plus haute importance pour l'Union européenne qu'une transition sans heurt soit assurée au cabinet du Directeur général. L'Union européenne est favorable au scénario A décrit dans le document IDB.40/26 qui prévoit la convocation, après la quarante et unième session ordinaire du Conseil, d'une session extraordinaire de la Conférence générale pour nommer le nouveau Directeur général. Dans son appel à candidature, l'ONUDI doit souligner que le nouveau Directeur général devra être disponible dès juillet 2013.

74. **M. Papademas** accueille avec satisfaction la proposition figurant dans le document IDB.40/21/Add.1 qui tend à organiser le 21 mai 2013 un forum des candidats où ceux-ci pourraient se présenter eux-mêmes, présenter leurs programmes et leurs priorités et répondre à des questions. Une telle procédure rendrait le processus plus transparent.

75. **M. Budiman** (Indonésie), parlant au nom du Groupe de l'Asie et du Pacifique, dit que le processus de transition à la tête de l'Organisation devrait être sans exclusive et transparent, permettre une passation

sans heurt fondée sur des procédures établies et assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de l'Organisation. Il prend note des documents IDB.40/21 et IDB.40/21/Add.1 et remercie le Secrétariat des efforts accomplis pour donner suite aux recommandations du Corps commun d'inspection et pour les mettre en œuvre. Un forum des candidats devrait permettre de rendre le processus de sélection plus transparent et plus crédible dans la mesure où les divers candidats pourraient faire connaître leurs idées et leurs qualifications à toutes les parties intéressées.

76. Quant aux deux scénarios possibles décrits dans le document IDB.40/26, c'est celui qui assure la transition la plus courte qu'il est souhaitable de retenir afin de mieux veiller au maintien de la stabilité de l'Organisation. L'orateur espère qu'il sera possible de parvenir à un consensus dans le cadre de discussions informelles.

77. **M^{me} Laose** (Nigéria), parlant au nom du Groupe africain, prend note de la documentation communiquée. Il est possible de suivre les pratiques déjà en usage dans d'autres organisations du système des Nations Unies. Elle souscrit à la proposition tendant à mettre en place un forum des candidats.

78. **M. Rivera Mora** (Observateur d'El Salvador), parlant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), dit que l'élection d'un nouveau Directeur général est une affaire extrêmement importante qui exige un large consensus en ce qui concerne non seulement le processus de sélection mais également la nomination finale du nouveau Directeur général. Il s'agit de choisir un professionnel ayant de hautes qualifications en matière d'études et de carrière, qui comprenne bien l'évolution de l'Organisation et qui puisse faire face aux défis qui l'attendent.

79. S'agissant de la mise en place d'un forum des candidats, l'observateur est conscient du peu de temps et des ressources limitées disponibles mais estime que ce forum contribuerait à une élection plus transparente. Il recommande que le forum soit ouvert uniquement aux États Membres, la participation d'observateurs et d'organisations non-gouvernementales devant faire l'objet d'une décision du Conseil.

80. L'incertitude institutionnelle et politique doit être réduite à un minimum et la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses obligations et de ses mandats doit être garantie. Il invite les États Membres à veiller à ce

que le processus d'élection soit transparent et efficace et à désigner des candidats qui remplissent les conditions nécessaires aux plans politique, technique et de la gestion de sorte que l'ONUDI puisse continuer de contribuer au développement industriel des pays en développement.

81. **M. Ozawa** (Japon) souscrit à la proposition qui figure dans le document IDB.40/21/Add.1 et qui repose sur le modèle adopté récemment par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. S'agissant du document IDB.40/26 qui présente deux scénarios possibles, la désignation d'un Directeur général par intérim prévue au scénario B implique deux processus de sélection au lieu d'un. L'orateur n'est donc pas favorable à cette proposition. Il préfère le scénario A mais celui-ci semble trop exigeant lorsqu'il prévoit que le nouveau Directeur général doit être disponible dès juillet 2013. M. Ozawa n'est pas convaincu de la possibilité pratique de respecter cette exigence et se préoccupe des effets que celle-ci pourrait avoir sur le nombre de candidatures reçues. Les mois de juillet et d'août étant souvent considérés comme des mois peu actifs, l'orateur propose de décider que la prise de fonction aura lieu au plus tard à la fin du mois d'août afin de laisser le Directeur général entrant respirer après un processus de sélection pénible. Un Directeur général par intérim ne serait pas nécessaire pour une période inférieure à deux mois car un laps de temps aussi court pourrait être comblé par un administrateur en charge.

82. **M. Cheng Jingye** (Chine) dit qu'il y a lieu de maintenir des échanges sans limitation et des communications étroites pendant tout le processus de sélection du prochain Directeur général. La Chine appuie la proposition du Secrétariat d'organiser un forum des candidats qui donnerait aux États Membres la possibilité de mieux connaître les divers candidats.

83. Le départ en retraite d'un certain nombre de hauts fonctionnaires du Secrétariat pendant l'année à venir exigera que la direction générale se réadapte et s'unifie rapidement. La Chine souscrit donc au scénario A proposé par le Secrétariat selon lequel le nouveau Directeur général sera choisi à la session suivante du Conseil et sera ensuite nommé à une session extraordinaire de la Conférence générale dans le souci d'assurer une transition rapide et sans heurt.

84. **M. Marsán Aguilera** (Cuba) dit que le forum des candidats proposé par le Secrétariat est un mécanisme

utile qui a déjà été utilisé par d'autres institutions. Il est compatible avec les règles et l'Acte constitutif de l'Organisation.

85. Il importera de minimiser l'incertitude institutionnelle et politique du processus. L'accent devrait être mis sur la transparence.

86. **M^{me} Mutandiro** (Zimbabwe) dit que son pays appuie l'idée d'un forum des candidats, une pratique qui s'est révélée donner satisfaction dans d'autres institutions. Une telle plate-forme assurera davantage de transparence, de participation sans exclusive, d'équité et d'objectivité. L'oratrice espère qu'il sera possible de s'entendre sur un candidat au cours de la quarante et unième session du Conseil avant qu'une session extraordinaire de la Conférence générale n'approuve ledit candidat comme envisagé dans l'option A proposée par le Secrétariat. Cet arrangement permettrait une transition en bon ordre.

Rapport du Comité des programmes et des budgets (IDB.40/12)

- a) Rapport du Commissaire aux comptes (IDB.40/3)**
- b) Situation financière de l'ONUDI (IDB.40/4, IDB.40/11/Add.1, IDB.40/22, IDB.40/25 et IDB.40/CRP.3)**
- c) Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts (IDB.40/5, IDB.40/6*, IDB.40/7, IDB.40/8, IDB.40/CRP.4 et IDB.40/CRP.5)**
- d) Mobilisation de ressources financières (IDB.40/9 et IDB.40/2)**

87. **M. Ajmal** (Directeur du Bureau pour le changement et la rénovation organisationnelle) dit que le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle apporte des modifications fondamentales aux opérations de l'Organisation dans le but de rendre cette dernière plus efficace et plus rationnelle et d'institutionnaliser la gestion axée sur les résultats, la gestion du savoir et la gestion du risque, toutes questions qui ont été soulevées par le groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. De grands progrès ont été réalisés: en particulier le Programme reste sur la bonne voie comme le confirment le Commissaire

aux comptes et la société allemande SAP qui s'est livrée à deux évaluations indépendantes.

88. Il s'agit d'obtenir des retombées spécifiques directement liées au mandat de l'Organisation qui est de favoriser une croissance de qualité et l'unité d'action. Le Programme permet à l'ONUDI de répondre aux attentes des États Membres et des donateurs ainsi qu'aux besoins des bénéficiaires. Comme suite au travail considérable accompli en 2011, un certain nombre de modules ont été mis en place avec succès en 2012, y compris le système de gestion du portefeuille et des projets. Ce module n'a pas son pareil dans le système des Nations Unies dans la mesure où il saisit l'ensemble du cycle d'un projet depuis la réception de la demande de services en passant par la conception du projet, le processus d'approbation, la planification, l'exécution, le suivi, l'établissement des rapports et l'évaluation, tous ces éléments étant rassemblés en un seul module en ligne. Tout projet suivra une approche systématique du cadre logique qui exige que les résultats, les produits et les activités soient clairement énoncés aux côtés des indicateurs de performance essentiels, des risques et des mesures d'atténuation. Un grand effort est également accompli pour mettre au point un instrument convivial qui permette de superviser la gestion axée sur les résultats qui vient d'être mis en place au plan interne et a également fait l'objet d'une démonstration auprès de certains groupes régionaux. Les États Membres auront accès à cet instrument au cours du premier semestre de 2013.

89. L'utilisation d'un seul module présente un autre avantage: l'évaluation de la gestion axée sur les résultats ne fait pas de différence entre les résultats obtenus par un Directeur de projet au siège et ceux d'un Directeur de projet sur le terrain ce qui favorise donc la décentralisation. Elle permettrait également à l'ONUDI d'assurer une surveillance plus facile, une plus grande transparence, un meilleur partage des informations et une communication cohérente des résultats.

90. Un autre module porte sur la gestion du capital humain. Il a été progressivement mis en place depuis le début de 2012 et permet de gérer tous les processus relatifs au recrutement et à la gestion du personnel et des consultants de l'ONUDI ainsi qu'au suivi du comportement professionnel, à la paie et à de nombreuses autres fonctions administratives. Ce

module rationalise notablement divers processus et fonctionne aussi bien au siège que dans les bureaux extérieurs. Dans le respect des meilleures pratiques, il a été refondu pour suivre un processus d'approbation électronique en deux étapes répondant au principe des quatre yeux. L'effet obtenu est celui d'une plus grande efficacité et d'une plus grande transparence.

91. Il est prévu que les modules finances, achats et logistique seront mis en place à compter de janvier 2013. De nombreux mécanismes ont non seulement été simplifiés pour assurer une plus grande efficacité et transparence mais seront complètement intégrés dans les modules existants. Le tableau de bord pour une gestion axée sur les résultats sera donc mis en place comme prévu au plus tard en 2013.

92. Un autre module concernant la gestion du savoir et la collaboration donnera tant au siège qu'aux bureaux extérieurs un accès global à l'information et aux documents, permettra une communication plus aisée entre le siège et les bureaux extérieurs et améliorera les rapports établis sur les résultats. Le personnel et les consultants ont reçu une formation.

93. Il s'est également agi de modifier les cultures. La collaboration interinstitutions a ainsi pu être améliorée de même que le travail en équipe et le partage des connaissances. De plus, il a été procédé à la première évaluation à moyen terme fondée sur le système d'évaluation de la performance à 360 degrés. Des pratiques modèles en matière de travail en équipe ont été définies et des primes de mérite ont été accordées aux équipes.

94. Divers défis restent cependant à relever étant donné la complexité et l'ampleur du programme. Le module finances, achats et logistique n'est toujours pas mis en place, toutes les données doivent être transférées vers le nouveau système, le système doit être intégré et stabilisé, les nouveaux rôles et les nouvelles responsabilités du personnel découlant des nouveaux mécanismes doivent être définis, les lignes directrices, les manuels et les instructions doivent être actualisés et de nouvelles modalités de travail doivent être adoptées.

95. Il est particulièrement satisfaisant de constater que le programme est sur la bonne voie et ne dépasse pas les crédits approuvés, comme il ressort d'un rapport établi par le Corps commun d'inspection sur la planification des ressources de l'Organisation dans le

système des Nations Unies dont la publication est prévue plus tard dans l'année et dans lequel les inspecteurs ont conclu qu'environ 70 % des procédures ainsi appliquées dans le système des Nations Unies n'ont pas respecté les délais et que plus de 33 % d'entre elles n'ont pas respecté le budget fixé.

96. **M. Ulbrich** (Directeur des services financiers) dit que les modules du Volet 3 qui couvrent les finances, les achats et la logistique entreront en service en janvier 2013. Pour illustrer la complexité du système, il présente un graphique montrant la relation entre tous les domaines fonctionnels visés. La gestion des fonds se fera au moyen de deux modules séparés dans le système en plus d'un module de contrôle fournissant un outil d'analyse. L'élément fondamental est le module financier central qui est nécessaire pour établir des États financiers conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Le module rassemblera toutes les transactions financières correspondant aux divers mécanismes et donnera une vue d'ensemble de la situation financière de l'ONUDI.

97. Le module financier couvrira également l'achat des biens et des services, la gestion des actifs en capital, la gestion des stocks et des entrepôts, l'intégration de la paie et le traitement des bordereaux de remboursement de frais de voyage ainsi que la gestion de trésorerie.

98. Diverses améliorations seront apportées. La gestion du budget ordinaire, y compris des quotes-parts et des soldes inutilisés, reposera sur le même système. La gestion du budget de coopération technique effectuée grâce au module de gestion des subventions permettra de voir quelles ressources sont nécessaires pour obtenir tel ou tel résultat d'un projet. Le module des achats garantira davantage de transparence. L'utilisation du module pour des opérations de trésorerie et des opérations bancaires internationales permettra à l'ONUDI d'effectuer des paiements dans des pays où elle opère directement par l'intermédiaire d'un petit nombre de banques centrales. Le module de traitement des factures assurera une bien plus grande efficacité. Les immobilisations nettes et le contrôle du stock feront également partie du système et seront automatiquement intégrés dans les états financiers comme l'exigent les normes IPSAS.

99. Enfin, M. Ulbrich attire l'attention sur le calendrier de travail jusqu'à l'entrée en service. Les essais d'acceptation par les utilisateurs et la

reconfiguration sont toujours en cours. La formation des utilisateurs internes commencera sous peu. Le nettoyage et la préparation des données sont aussi en cours mais la véritable migration de données s'effectuera pendant les vacances de nouvel an lorsque les opérations seront suspendues. La mise en service commencera le 1^{er} janvier 2013 en même temps que la procédure habituelle de clôture des comptes.

100. **M. Yumkella** (Directeur général) dit qu'il tient à situer dans son contexte le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Il a commencé à envisager quatre ans auparavant avec ses directeurs principaux d'instaurer une gestion du changement en cernant ce qu'il y avait à faire. Premièrement, ils ont décidé quels aspects des opérations de l'Organisation appelaient un changement, dans l'idée notamment de fixer des objectifs supérieurs aux services de coopération technique. Une année plus tard, la vision a pris forme. Deuxièmement, la plateforme électronique devait être modifiée pour admettre les nouveaux mécanismes et le modèle d'exploitation d'activité. En conséquence un programme global a été lancé, le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (PCOR). Parmi les changements apportés il faut relever le réaménagement général du processus d'exploitation visant à adapter le modèle d'activité appliqué à l'exécution des programmes de coopération technique afin d'assurer une plus grande transparence et de rationaliser les procédures d'approbation. Par exemple une personne qui souhaitait prendre un jour de congé avait besoin auparavant de quatre à cinq signatures sur une feuille de papier. À la suite des changements opérés, ce même processus, deux mois plus tard, prenait quelques secondes par voie électronique. De même, l'ONUDI a été une des premières organisations du système des Nations Unies à utiliser un système centralisé pour la paie. Les changements apportés à la paie a déjà permis d'économiser environ 550 000 dollars É.-U. en un an.

101. La dernière étape de la gestion du changement, la plus difficile, consiste à changer également la culture de l'Organisation. Il convient de citer comme exemples de changement de culture positif la transparence accrue, la délégation de pouvoir, un meilleur partage du savoir et un meilleur travail en équipe ainsi qu'un meilleur suivi du comportement professionnel aussi bien au siège que dans les bureaux extérieurs.

102. Un des nouveaux mécanismes les plus importants est celui de l'évaluation de la performance à 360 degrés qui a été mis en place. Le Directeur général lui-même l'a testée au moment des essais. Ce nouveau système grâce auquel tant les supérieurs hiérarchiques que les pairs d'un fonctionnaire évaluent son comportement professionnel, permet de mieux gérer les ressources humaines et les compétences tout en responsabilisant davantage les intéressés. L'évaluation à 360 degrés montre ce que les pairs d'un fonctionnaire pensent de lui. La même méthode est utilisée dans les entreprises et dans les universités. Le Directeur général a à cœur d'établir une culture de ce genre à l'ONUDI pour que les membres du personnel croient véritablement que ce qui importe est de trouver des solutions pour les pays en développement et non pas de se comporter comme une élite. Les États Membres fournissent les fonds du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle et il est donc important que le nouveau progiciel de gestion intégrée permette de contrôler combien de temps le personnel consacre à tel ou tel projet, combien d'argent est nécessaire pour obtenir un résultat et si les résultats sont bons lorsqu'on les compare à d'autres projets.

103. La gestion des changements est un processus lent: le Directeur général escompte que les résultats ne se feront pleinement sentir que dans sept ou huit ans, notamment pour ce qui est de la culture. La réforme en cours se fonde elle-même sur des changements qui ont commencé en 1998. Le Directeur général pense que, grâce au Programme, l'ONUDI est prête pour la prochaine étape. Son successeur peut facilement obtenir un niveau de prestation de services bien supérieur si les performances font l'objet d'un suivi dans la durée et si le personnel est motivé.

104. L'ONUDI a également commencé d'appliquer le processus de changement à la gestion des bâtiments et il ressort déjà à l'évidence que dans ce domaine des millions de dollars pourront être économisés.

105. **M. García Revilla** (Pérou), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se déclare préoccupé par les arriérés que deux anciens États Membres doivent à l'ONUDI d'un montant de 71,15 millions d'euros et par le fait qu'à l'heure actuelle le droit de vote de 39 États Membres est suspendu pour non-paiement de quotes-parts. Le Directeur général doit poursuivre ses efforts pour persuader les premiers de s'acquitter de leurs obligations financières et doit encourager les

seconds à régulariser leur situation financière en mettant en place des plans de paiement.

106. Le Groupe des 77 et la Chine constatent avec préoccupation qu'une bonne part des dépenses de fonctionnement de l'Organisation, y compris la rémunération d'environ 20 % du personnel permanent, continue d'être financée par le budget opérationnel. Cette pratique, certes établie depuis longtemps, n'est plus viable, compte tenu notamment de la réduction des contributions volontaires qu'il convient de prévoir probablement pour l'avenir. La trop grande dépendance de l'Organisation à l'égard de son budget opérationnel constitue un déséquilibre fondamental sur lequel le Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI doit se pencher. Utiliser des ressources tirées du budget opérationnel a traditionnellement été la solution de facilité pour combler un trou dans le budget ordinaire grâce au remboursement des dépenses d'appui provenant de nouveaux projets. On en est cependant peut-être arrivé au point où l'ONUDI ne sera plus en mesure de tirer davantage de ressources financières de l'exécution de nouveaux projets. L'Organisation doit se débarrasser de ce qui représente une addiction à l'exécution de projets. Il y a lieu de trouver des sources et des mécanismes de financement nouveaux qui ne remettent pas en cause les structures de l'Organisation.

107. S'agissant du rapport du Commissaire aux comptes, le Groupe est encouragé par le fait que l'état financier de l'Organisation a reçu une approbation sans réserve. Toutefois, le Commissaire aux comptes a suggéré des améliorations dans certains domaines et le Groupe demande donc à l'ONUDI une supervision accrue des projets de coopération technique et de la formation dispensée dans ce domaine. Il espère également que l'ONUDI donnera suite aux recommandations contenues dans le rapport.

108. **M. Budiman** (Indonésie), parlant au nom du Groupe de l'Asie du Pacifique, dit que le Groupe se sent encouragé par le fait que le Commissaire aux comptes a approuvé sans réserve l'état financier de l'Organisation et n'a constaté aucune faiblesse ni erreur notable. Sur la base des propositions d'amélioration formulées par le Commissaire aux comptes dans divers domaines, l'ONUDI devrait renforcer sa supervision des projets de coopération technique et la formation qu'elle dispense dans ce domaine. Des mesures appropriées doivent être prises pour répondre aux préoccupations exprimées dans le

rapport et pour appliquer les recommandations qui y sont énoncées.

109. S'agissant de la situation financière de l'ONUDI, le Groupe se félicite que le taux d'exécution tant du budget ordinaire que du budget opérationnel soit comparable à celui des années antérieures. Le taux de recouvrement accru qui est passé à 88,1 % est aussi encourageant. Le Groupe demande instamment à tous les États Membres de réaffirmer leur soutien et leur engagement à l'égard de l'ONUDI afin que celle-ci puisse obtenir des résultats encore meilleurs. Il est encourageant de constater que 42 États, dont 8 parmi les moins avancés, ont intégralement acquitté les sommes dues et qu'en mars 2012, 69 États, dont 11 parmi les moins avancés, avaient effectué un paiement partiel. Les États Membres et les anciens États Membres en situation d'arriérés doivent envisager la possibilité de soumettre des plans de paiement pour réduire le montant de leurs quotes-parts non acquittées.

110. Pour ce qui est du renforcement des programmes de l'ONUDI grâce aux soldes inutilisés des crédits ouverts, le Groupe note avec satisfaction que 27 États Membres ont renoncé à leur part des soldes inutilisés ce qui dégage environ 13,6 millions d'euros pour les programmes de l'ONUDI. Le Groupe souscrit à la proposition formulée au paragraphe 14 du document GC.14/18 tendant à ce que les soldes inutilisés soient alloués à un des quatre domaines de programmation. À cet égard, le Groupe se félicite de la création du Fonds d'affectation spéciale pour l'emploi des jeunes. Toutefois, conscient du grand nombre de fonds d'affectation qui ont été créés, le Groupe espère que les fonds d'affectation disponible continueront d'être utilisés avec efficacité.

111. S'agissant de la situation financière de l'ONUDI, le Groupe se félicite que le volume des fonds extrabudgétaires mobilisés ait augmenté rapidement en 2011. La diversification croissante des sources de financement témoigne de la confiance accrue des donateurs dans la capacité de l'Organisation de promouvoir un développement industriel durable. Le Secrétariat devrait redoubler d'efforts pour mobiliser des fonds en recherchant de manière plus poussée les avantages relatifs qu'offre l'Organisation dans ses trois domaines thématiques prioritaires à savoir la lutte contre la pauvreté grâce à des activités productives, la promotion du renforcement des capacités commerciales et un accès amélioré à l'énergie et à la protection

environnementale. Il y a toutefois lieu de maintenir l'équilibre entre ces priorités ce qui signifie que la mobilisation des ressources doit être équitable.

112. Compte tenu du manque de programmes de coopération technique en Asie centrale, les fonds provenant des donateurs doivent être mobilisés dans la région pour des programmes consacrés à l'environnement, à l'énergie et aux changements climatiques ainsi qu'au renforcement des capacités commerciales.

113. **M^{me} Laose** (Nigéria), parlant au nom du Groupe africain, encourage les États Membres à continuer de procurer à l'ONUDI les ressources stables et prévisibles dont elle a besoin pour mener à bien son mandat en acquittant leurs quotes-parts et en réglant leurs arriérés. Le Groupe espère qu'une solution efficace sera trouvée pour ce qui est des sommes dues par d'anciens États Membres.

114. L'oratrice réitère l'appel lancé par le Groupe pour que l'apport de contributions volontaires supplémentaires, y compris sous forme d'un appui du secteur privé, permette d'aider l'ONUDI à étendre ses activités. Le Directeur général doit continuer de participer à des mécanismes interinstitutions et de maintenir le dialogue avec les États Membres pour poursuivre ses efforts de mobilisation de ressources.

115. **M. Rivera Mora** (Observateur d'El Salvador), parlant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), note que, d'après le document IDB.40/CRP.3, le taux de recouvrement des quotes-parts avait atteint 90 % en novembre 2012, soit un peu plus que pour la même période deux années auparavant. Bien qu'il se félicite qu'un plus petit nombre de pays soit privé du droit de vote, le GRULAC se déclare à nouveau préoccupé par les arriérés dus par d'anciens membres de l'ONUDI et demande que le Conseil soit informé de ce qui a été fait pour résoudre cette situation.

116. Le GRULAC demeure préoccupé par la pratique persistante consistant à faire prendre en charge une part importante des coûts fixes par le budget opérationnel. Comme il a été fait observer à diverses reprises, cette pratique n'est pas viable dans la durée et, compte tenu de la probable réduction des contributions volontaires, elle constitue une menace pour la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son mandat et de ses obligations en matière d'assistance technique. La

dépendance de l'Organisation vis-à-vis du budget opérationnel est, de l'avis du GRULAC, une des principales questions qui doivent être examinées par le Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. Étant donné les limitations qui peuvent être imposées aux ressources humaines et institutionnelles, le GRULAC craint qu'il ne devienne difficile d'obtenir des ressources financières supplémentaires.

117. L'orateur espère que le Secrétariat prendra bien note de deux autres préoccupations. La première concerne le risque d'un déséquilibre institutionnel susceptible de se produire en raison de la structure du budget de l'Organisation. Les directeurs des bureaux extérieurs ont non seulement dû s'occuper de gestion administrative et représenter l'ONUDI mais également mobiliser des ressources aux fins de la coopération technique pour les activités de coopération technique. Le caractère imprévisible que donne au financement de la coopération technique la dépendance de l'Organisation vis-à-vis de son budget opérationnel signifie que le personnel sur le terrain est constamment occupé à mobiliser des ressources. Pareille situation coûte cher en temps et en ressources humaines au détriment de l'assistance adéquate que doivent fournir les fonctionnaires et au détriment de leurs fonctions de représentation.

118. La deuxième question qui préoccupe le GRULAC est le besoin urgent de mettre en place un système de coordination et de communication constante entre les bureaux extérieurs, le Secrétariat et les missions permanentes des États Membres à Vienne. Le GRULAC propose donc que lorsque le personnel des bureaux extérieurs de l'ONUDI se réunit à Vienne, un dialogue soit établi tous les ans avec les missions permanentes des groupes régionaux de manière à permettre d'identifier conjointement les restrictions auxquelles les bureaux extérieurs ont à faire face et les possibilités qui s'offrent à eux et à étudier les mesures qui permettent de faciliter leur rôle de représentation et de mise en œuvre de la coopération technique.

119. Le GRULAC remercie le Secrétariat de la manière ouverte dont il fournit régulièrement aux missions permanentes des renseignements sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Après une séance d'information extrêmement intéressante qui s'est tenue en juin 2012,

le GRULAC prend note avec satisfaction du travail utile qui est accompli non seulement pour respecter les échéances mais également pour permettre à chaque division au siège comme dans les bureaux extérieurs une transition adéquate vers le nouveau système.

120. **M. Marsán Aguilera** (Cuba) dit que sa délégation approuve la Conclusion 2012/2 relative au rapport du Commissaire aux comptes, la Conclusion 2012/3 relative au système financier de l'ONUDI et la Conclusion 2012/5 relative à la mobilisation des ressources financières.

121. L'ONUDI a certes beaucoup gagné en efficacité mais il importe de poursuivre les efforts pour réadapter ses mécanismes opérationnels et sa structure interne de manière à ce que, à moyen terme, davantage de ressources soient allouées à l'assistance technique, comme cela s'est fait dans d'autres institutions et programmes du système des Nations Unies, ce qui permettrait à l'ONUDI d'intervenir plus directement dans les pays en développement.

122. Le Gouvernement cubain espère que le budget 2014-2015 permettra de créer un bureau de l'ONUDI à Cuba, comme il est recommandé dans le rapport de pays de 2012 et comme la délégation cubaine le demande au Directeur général depuis 2011.

123. **M^{me} Nishi** (Japon) dit à propos du point 4 b) de l'ordre du jour que sa délégation accueille favorablement la proposition du Secrétariat de recourir à des enregistrements numériques et appuie le projet de décision proposée dans le souci de réaliser des économies.

124. **M. Bayer** (Turquie) dit que la crise économique et financière mondiale a eu un effet négatif sur le travail de l'ONUDI. Le retrait de certains États a contraint l'Organisation à revoir ses besoins en termes de budget et son avenir. La crise a cependant prouvé que le développement industriel durable qui constitue la principale force de l'Organisation est essentiel. La demande d'assistance au développement continue de croître même si les obstacles rencontrés par l'Organisation dans son travail augmentent. Il convient de trouver un équilibre entre les diverses priorités. L'ONUDI s'efforce de se réformer et la délégation turque rend hommage aux progrès accomplis pour décider de l'avenir de l'Organisation. Elle attache une importance particulière à l'atelier organisé dans le cadre du Groupe de travail informel sur l'avenir de

l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources, qui doit se tenir le 31 janvier 2013. Le Groupe de travail informel devrait également tenir compte de la capacité croissante de l'Organisation d'exécuter son programme de coopération technique.

125. Il importe que tout effet négatif du processus de réforme soit maintenu au plus bas niveau possible et que la dynamique que l'ONUDI a connu ces dernières années se poursuive. Un tel équilibre exige des efforts de la part à la fois du Secrétariat et des États Membres lesquels ont démontré leur soutien en acceptant volontairement que les soldes inutilisés soient employés pour renforcer les programmes de l'ONUDI. La délégation turque attache une grande importance aux programmes destinés à aider les pays les moins avancés (PMA) et à ceux traitant de l'énergie et de l'environnement. L'Organisation doit continuer de consacrer l'essentiel de ses efforts au service des PMA qui constituent le segment le plus vulnérable de la communauté internationale, notamment dans le domaine de l'agro-industrie. La délégation turque souscrit à la déclaration ministérielle sur la transformation structurelle des PMA et appuie la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

126. La délégation turque appuie également les activités de l'Organisation dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, en ce qui concerne particulièrement l'industrie verte. L'initiative concernant l'énergie peut représenter une voie stratégique pour l'orientation future des programmes de l'Organisation.

127. **M. Ulbrich** (Directeur des services financiers) dit, au sujet du rapport du Commissaire aux comptes, que le Secrétariat se livre à un examen approfondi de toutes les recommandations énoncées dans ce rapport et leur donne une suite aussi rapide que possible. S'agissant des préoccupations exprimées par plusieurs délégations ou groupes qui craignent que l'Organisation ne dépende trop du remboursement des frais d'appui, préoccupations qui, selon certains, devraient être examinées par le Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources, M. Ulbrich dit qu'il a fait un exposé au Groupe de travail sur le rôle de ces remboursements et sur leur ampleur par rapport au budget total. Un débat fructueux a fait suite à cet exposé et l'orateur propose

d'en présenter un semblable à tout État ou tout groupe d'États qui le souhaite afin d'apporter d'autres éléments factuels d'appréciation.

128. Enfin, le Directeur des services financiers dit que les États Membres ont réagi positivement à la question des soldes inutilisés de l'exercice précédent auxquels de nombreux pays ont volontairement renoncé au bénéfice d'activités et de programmes de coopération technique. À cet égard, il attire l'attention sur le document IDB.40/CRP.3, qui contient, à l'annexe II,

une liste des montants préliminaires des soldes inutilisés des crédits ouverts susceptibles d'être distribués d'ici le début de 2013. L'orateur invite les États Membres à examiner la part de ces montants qui leur revient et, dans la mesure du possible, à y renoncer volontairement en faveur des programmes de coopération technique, dans l'esprit de la décision antérieure de la Conférence générale.

La séance est levée à 13 h 15.